

PAI, tremplin pour la création d'entreprise

Depuis près de dix ans, Pays d'Aix Initiatives (PAI) aide créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises à finaliser leurs projets. Conseils, prêt de capitaux, suivi personnalisé. L'association permet à ceux qui n'ont pas accès aux financements bancaires traditionnels de se lancer dans l'aventure.

Christophe Ruiu a 24 ans. Sa passion : la cuisine. Après plusieurs années de formation puis de travail dans la restauration, il réalise enfin son rêve : créer son entreprise de cuisinier à domicile. Accompagné par Pays d'Aix Initiatives, il bénéficie de conseils sur mesure et d'un

prêt d'honneur substantiel pour mener à bien son projet. *« Le soutien de l'association m'a aidé à bien démarrer mon activité. Les fonds qu'ils m'ont avancés me permettent de m'équiper, me faire connaître, et développer l'entreprise. Sans eux je n'en serai pas là aujourd'hui »*, confie le jeune homme.

Comme lui, ils sont près de 450, à avoir monté leur entreprise, guidés par PAI. *« Actuellement, nous donnons un coup de pouce à une soixantaine de projets par an. Et espérons franchir la barre des 80 créations d'entreprise rapidement »*, lance Françoise Pawlak, directrice de Pays d'Aix Initiatives.

Créé en 1997, à l'initiative de la ville d'Aix-en-Provence et de la communauté d'agglomération, PAI, est aujourd'hui une structure indépendante, consacrée au renforcement du tissu des petites entreprises en Pays

d'Aix. L'une des six plateformes d'initiatives locales du département. A son bord : une équipe de 4 personnes assure la direction de l'association et une cinquantaine de bénévoles renseignent, accompagnent les projets. Soutenus par de nombreux partenaires publics et privés.

Son fonctionnement

A travers ses réunions hebdomadaires d'informations, l'association propose un premier contact avec le monde de l'entreprise et présente le dispositif mis en place par la plate-forme. Puis, rendez-vous avec un chargé de mission pour le dépôt du dossier. Le document est ensuite analysé par le comité technique de l'association. Composé de représentants des organismes conventionnés qui assurent l'accompagnement du projet pendant l'élaboration (Chambre de commerce et de l'industrie, Club des créa-

teurs, Chambre des métiers, de l'Institut régional pour la création et le développement des entreprises, Centre européen d'entreprise et d'innovation), qui vérifient sa qualité et sa cohérence. Passé ce cap, le comité d'agrément (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables) évalue la viabilité du projet et l'aptitude du candidat à le mener à bien. Il décide alors de le soutenir à travers un prêt à taux 0, allant de 1600 à 16000 euros, l'aide à l'obtention de prêts bancaires, la mise en place d'un suivi et éventuellement d'un parrainage par un chef d'entreprise ou un cadre.

« La phase d'accompagnement de l'entreprise pendant ses deux ou trois premières années est très importante. Elle permet de s'assurer de sa pérennité. Le jeune chef d'entreprise bénéficie de l'expérience, des conseils et du soutien moral

de son aîné », explique Alain Barthoux, vice-président de PAI. A 72 ans, cet ancien directeur du Commissariat à l'énergie atomique, intervient en tant que bénévole au sein de l'association depuis six ans. *« Cet engagement me tient particulièrement à cœur. Je reçois tellement de personnes qui ont perdu leur emploi et n'en retrouvent plus. Et qui pourtant s'accrochent et montent un projet. Ça me fait plaisir de passer devant leur entreprise cinq ans après et de voir qu'elle se porte bien, qu'ils ont réussi. »*

L'an prochain, Pays d'Aix Initiatives fêtera ses dix ans et espère bien atteindre les 600 créations d'entreprise.

Florence Denneval

Pays d'Aix initiatives, immeuble Quatuor B, 42 route de Galice, Aix-en-Provence 04 42 64 63 70.